Nations Unies S/PRST/2002/18



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 mai 2002
Français
Original: anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 4546e séance du Conseil de sécurité, tenue le 30 mai 2002, dans le cadre de l'examen par le Conseil de la question intitulée « La situation au Moyen-Orient », le Président du Conseil de sécurité a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

> « Concernant la résolution qui vient d'être adoptée sur le renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil de sécurité, la déclaration complémentaire suivante :
>
> > "Comme on le sait, il est indiqué au paragraphe 11 du rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/2002/542) que « ... la situation au Moyen-Orient est très tendue et le restera probablement tant que l'on ne sera pas parvenu à un règlement global portant sur tous les aspects du problème ». Cette déclaration du Secrétaire général reflète le point de vue du Conseil de sécurité." »

02-40458 (F) 300502 300502